



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
CASTELLA
les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TP_RG

La notice de cet
avis est disponible
en cliquant ici ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP LOT ET GARONNE
CITE ADMINISTRATIVE LACUEE
47921 AGEN CEDEX 9

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 56 589 747 164
Référence de l'avis : 24 47 4047267 35

Numéro de propriétaire : 053 P00033 T

Département d'imposition : 470
LOT-ET-GARONNE

Commune d'imposition : 053
CASTELLA

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 12/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 47001

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
ou en ligne sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :
SIP LOT ET GARONNE
CITE ADMINISTRATIVE LACUEE
47921 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 19
- pour le montant de votre impôt :
SDIF DE LOT ET GARONNE
CELL FONC DEP
RUE RENE BONNAT
47921 AGEN CEDEX 9
Tél : 05 53 69 19 83

* (service gratuit + coût de l'appel)

PINETRE OLIVIER
8 RTE DU COLOMBIER
46700 SOTURAC

Somme à payer

383,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace
particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2024,
sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Les modalités de paiement sont détaillées dans la notice de cet avis.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont
déterminés par leurs organes délibérants.